



Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP76** au CTL du 30 mars 2015.

Madame la Présidente,

Vous allez nous présenter lors de ce Comité technique local, un dispositif d'harmonisation et de réduction de l'accueil physique des services comptables de la DGFIP au sein du département de Seine-Maritime.

Les représentants **F.O.-DGFIP76** rappellent que lors du Comité technique de réseau du 30 septembre 2014, la Direction Générale a tenté de faire avaliser par les représentants des personnels cette note de cadrage sur l'amplitude de l'ouverture au public des postes comptables.

Cette tentative de passage en force, visant à faire cautionner par les représentants des Organisations Syndicales en CTR le démantèlement programmé du réseau, n'a pas reçu leur aval.

Il nous est demandé aujourd'hui en CTL d'émettre un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans ce cadrage national minimal non validé par le CTR, ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre Administration.

Depuis des années, le syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Aujourd'hui, force est de constater que l'Administration met délibérément en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'utilisateur, en espérant ainsi, selon les propres termes de l'ancien Directeur Général, le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

La fusion avait soi-disant été mise en place dans le but affiché d'améliorer le service au contribuable et à l'utilisateur. Or les réductions des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de son échec ou plutôt de ses motivations réelles.

L'Administration est, en effet, dans l'incapacité de tenir ses propres engagements. Elle n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles, sous prétexte de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leurs missions de service public dans un contexte toujours plus pénible.

Ces restrictions d'horaires d'ouverture ne constituent qu'un palliatif, à court terme, pour que les agents effectuent ou rattrapent le retard sur leurs missions de « back-office ».

Certes, Madame la Présidente, vous avez organisé des groupes de travail sur ce thème, mais, face à des conditions de travail dégradées, les personnels ont fini par se résigner pour n'entrevoir que cette solution afin de pouvoir exercer leurs missions.

A l'étude des documents remis, l'harmonisation que vous vouliez mettre en place ne nous semble pas si harmonieuse que ça !

Décalage des horaires, des jours d'ouverture selon les sites : où est donc la lisibilité promise aux usagers ?

Rien ne permet d'envisager une embellie prochaine de la situation économique et des problèmes sociaux quotidiennement traités par les services d'accueil de proximité.

Il y aura donc un effet «tsunami» en concentrant les contribuables sur moins de jours d'accueil et à terme, sur moins de sites.

La prochaine étape sera la mobilité forcée des personnels.

La réorganisation de notre réseau, à travers la Modernisation de l'Administration Publique (MAP) qui va se coupler avec la loi portant sur la Nouvelle Réorganisation Territoriale de la République (NOTRe) aura les conséquences concrètes suivantes :

Suppressions et/ou fusions de services afin de concentrer les missions à différents échelons selon la nature des activités exercées aux niveaux : départemental, nouvelles régions, inter-régional, pôles nationaux.

La réduction des horaires d'ouvertures ne fait que préfigurer la suppression des C4 (trésoreries), la fusion des SIE, le regroupement de services de Directions (ex : produits divers) ou de services transverses etc...

Le choix de la Direction Générale concernant la Prime Collective d'Intéressement, (sans discussion préalable avec les OS), est pour le moins inacceptable.

En effet, : *« la DGFIP envisage de procéder à un élargissement du périmètre des réorganisations ouvrant droit à la prime de restructuration de service et de mettre en place un dispositif indemnitaire ciblé, permettant de valoriser les services ayant mis en oeuvre des réformes »*

Aucune information n'a été donnée sur les modalités d'attribution de cette prime.. Seule certitude, on veut contraindre les personnels à accepter une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions en échange d'une «prime à la casse »... Les agents auto-financeront leurs propres restructurations.

Aussi Madame la Présidente, en raison des arguments développés, **F.O.-DGFIP76** abandonne son vote traditionnel d'abstention motivé par les demandes unanimes des personnels et modifiables en fonction des situations.

Désormais, le cadre contraint local des nouvelles modalités d'horaires d'ouverture au public ne donne plus de souplesse aux agents.

Les élus **F.O.-DGFIP76**, en conséquence, voteront « contre ».

F.O.-DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public, et considère que la solution réside bien davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.